



P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME

LOCMARIA-PLOUZANE
Finistère

ANNEXE
Servitudes d'Utilité Publique

Échelle : 1:6 500



Mise à jour par arrêté
le 30 avril 2021

- AC1 : Protection des monuments historiques
Inscrit
- AC2 : Protection des sites et monuments naturels
Classé
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
••• Servitude modifiée (SPPL)
••• Continuité assurée sur le domaine public (pas de servitude)
■ Suspension de la servitude
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique
contre les perturbations électromagnétiques
■ Zone de protection
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission
et de réception radioélectrique
■ Zone de protection
- PT3 : Protection des câbles de télécommunication
— Câble
- T7 : Servitude aérienne à l'extérieur des zones de dégagement
■ Zone de protection (couvre l'ensemble du territoire communal)